

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Maire.

**Étaient présents :** Mme GODEFROY, M. LEPETIT, M. VERGER, Mme DUFEIL, M. BARTEAU, Mme MONTANT, Mme GROUCHI, M. VOISIN, M. POREE, Mme GINESTY, M. MARETTE, Mme DE SMET, Mme CASSIGNEUL, M. DROUIN, M. CHAPPERON.

**Excusés :**

Mme BINET qui donne pouvoir à Mme GODEFROY  
Mme HAMON qui donne pouvoir à Mme FRANÇOISE-AUFFRET  
M. ROBERT qui donne pouvoir à Mme CASSIGNEUL  
M. TEBALDINI qui donne pouvoir à M. CHAPPERON

**Absent :** M. HECTOR

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

- 1- Présentation de Madame Kugelmann
- 2- Attribution de subventions aux associations
- 3- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Travaux d'accessibilité

**Point rajouté :**

Annulation de la délibération n° 2018-01-009 relative à la délégation simplifiée de service public fourrière automobile.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Février 2018 est approuvé par 17 voix pour et 3 abstentions.

**PRESENTATION DE MADAME KUGELMANN**

Recrutée pour conseiller et assister le Maire, à sa demande et conformément à la délibération n° 2018-02-011 du 12 février 2018, dans sa démarche de reconstruction de la gestion des ressources humaines et des affaires courantes, Madame Kugelmann fait part de son expérience professionnelle construite notamment autour du conseil aux élus, du contrôle de légalité des actes des collectivités locales et de la formation tant des personnels que des élus.

Elle précise également que le Préfet du Calvados lui a confié, ces dernières années, la présidence des délégations spéciales nommées pour la gestion des affaires courantes et l'organisation des scrutins municipaux à Aubigny et Cabourg.

S'agissant de sa mission à Demouville, elle précise qu'elle est en phase d'observation et qu'elle a débuté une série d'entretiens.

## N° 2018-03-012 : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2018-01-009

### EXPOSE

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 15 janvier 2018, une délibération a été prise pour la délégation simplifiée de service public fourrière automobile. Suivant le contrôle de légalité, la délibération prise en l'état n'est pas applicable. Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'annulation de cette délibération.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le courrier du Contrôle de Légalité du 02 mars 2018,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'annulation de la délibération n°2018-01-009 du 15 janvier 2018 pour la délégation simplifiée de service public fourrière automobile
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à produire et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Arrivée de Monsieur Christophe CHAPPERON à 18h40.**

## N° 2018-03-013 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### EXPOSE

Madame le Maire donne la parole à **Madame Christine DUFEIL**, Maire adjoint aux Finances, qui rappelle que la Commission des Finances s'est réunie le 13 février dernier pour étudier l'ensemble des demandes de subventions présentées par les associations Démouvillaises et les associations hors commune. Madame Christine DUFEIL présente l'ensemble des propositions de la Commission des Finances.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la proposition de la Commission des Finances en date du 13 février 2018,  
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,

*Associations démouvillaises :*

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la Commission et après avoir échangé, décide par **17 voix pour et 3 abstentions** d'octroyer aux associations démouvillaises les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

ASSOCIATIONS DEMOUVILLAISES	Montant €
L'ATELIER DEMOUVILLAIS	150
GRATOUILLE CHANTANTE	600
CDRE	500
RANDO BOIS ET MARAIS	500
LES LOISIRS DE L'ESPRIT	700
PETANQUE DEMOUVILLAISE	900
ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES	950

CHORALE EVASION	100
UACVG	1 500
TENNIS DEMOUVILLAIS	2 100
COMITE JUMELAGE DEMOUVILLAIS	2 400
OCCE ECOLE MATERNELLE	2 500
JUDO CLUB DEMOUVILLAIS	3 000
OCCE 14 PRIMAIRE	3 400
ASD BASKET	4 500
ASD FOOT	4 400
AUTISME RWANDA	150
	<b>28 350</b>

L'association TEAM SPORT a demandé une subvention de 1 500 €, la Commission des Finances propose d'attribuer la somme de 1 000 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **4 voix contre et 16 abstentions** de ne pas octroyer de subvention à cette association.

L'association CDRE a fait une demande de subvention exceptionnelle de 600 € pour organiser une exposition sur la guerre 14-18. Sur proposition de la Commission des Finances et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **16 voix pour et 4 abstentions** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 600 €.

L'association ASD FOOT a fait une demande de subvention exceptionnelle de 2 000 € pour pouvoir palier aux dépenses liées à la fusion des clubs de DEMOUVILLE et CUVERVILLE. Sur proposition de la Commission des Finances et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **11 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

*Associations non demouvillaises :*

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la Commission et après avoir échangé, décide par **16 voix pour et 4 abstentions** d'octroyer aux associations non demouvillaises les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

<b>ASSOCIATIONS NON DEMOUVILLAISES</b>	<b>Montant €</b>
A VUE DE TRUFFE	30
CLOWNS Z'HOPITAUX	30
APF PARALYSES DE FRANCE	30
LES RESTAURANTS DU CŒUR	30
LIGUE CONTRE LE CANCER	30
LES FEES PAPILLONS	30
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	30
MFR VIMOUTIERS	30
AFSEP (SCLEROSE EN PLAQUE)	30
CFA CALVADOS	60
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	210
MFR LA BAGOTIERE	60
MFR MALTOT	30
	<b>630</b>

Soit un total de **28 980 €**.

## **N° 2018-03-014 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

### **EXPOSE**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur **Jean-Jacques BARTEAU**, Maire adjoint délégué aux Travaux, qui rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2017, une demande de subvention a été effectuée dans le cadre de la DETR pour l'aménagement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du bâtiment que met la commune de Demouville à disposition de l'enseigne de La Poste.

Pour mémoire, il s'agissait de repenser le SAS d'entrée avec deux portes coulissantes automatiques sécurisées.

L'an dernier, les services de l'Etat avaient notifié à la commune que cette demande n'avait pas pu recevoir de financement au titre de l'année 2017.

Toutefois, le dossier déposé présentant un caractère complet, il était permis à la commune de réaliser les travaux et de représenter le dossier pour une attribution en 2018.

La commune a réalisé les travaux en décembre 2017 pour un montant de 9 500,40 € TTC soit 7 917 € Hors Taxes comme prévu initialement.

Afin de pouvoir solliciter une subvention au titre de la DETR 2018, il convient de délibérer. Le montant maximal de subvention est de 30% du coût de l'opération soit 2 375 €.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30% du coût HT des travaux d'installation d'une porte automatique à l'entrée du bureau de La Poste pour un montant total de 7 917 € HT, soit un montant maximum de subvention de 2 375 €. Le solde étant autofinancé.
- **D'INSCRIRE** cette dépense d'investissement au budget primitif 2018 au chapitre 21.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à produire et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **N° 2018-03-015 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

### **EXPOSE**

Madame le Maire donne la parole à **Monsieur Jean-Jacques BARTEAU**, Maire adjoint délégué aux Travaux, qui rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, des travaux d'aménagement doivent être envisagés dans les établissements communaux recevant du public.

Cette année, il est envisagé des travaux dans plusieurs bâtiments de la commune nécessitant des aménagements PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

- Rampe d'accès de la bibliothèque scolaire
- Aménagement du cheminement PMR à l'arrière du gymnase
- Création de toilettes PMR à la salle polyvalente
- Création de stationnement PMR à la salle polyvalente
- Aménagement d'un cheminement PMR depuis le parking de l'église vers le cimetière

La fourchette de prix est estimée entre 40 000 et 50 000 €.

Ces opérations sont éligibles à la DETR. Afin de pouvoir solliciter une subvention au titre de la DETR 2018, il convient de délibérer. Le montant maximal de subvention est de 30% du coût de l'opération soit entre 12 000 et 15 000 €. Le solde de l'opération serait autofinancé.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30% du coût HT des travaux d'aménagement PMR soit un montant maximum de subvention de 12 000 à 15 000€. Le solde étant autofinancé.
- **D'INSCRIRE** cette dépense d'investissement au budget primitif 2018 au chapitre 21.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à produire et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ **Martine FRANÇOISE-AUFFRET**

- Informe de la réception d'un courrier de Monsieur le Directeur Académique donnant un avis favorable pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de septembre 2018.
- Informe qu'une réunion sur la santé est organisée le 21 mars 2018 à 20h00 à la salle polyvalente de DEMOUILLE par Laurence DUMONT.
- Expose que le directeur départemental de La Poste a sollicité un entretien le 23 mars 2018 concernant l'ouverture du bureau de poste de la Commune.

### ➤ **Monique GODEFROY**

- Rappelle qu'une invitation a été envoyée pour l'inauguration de la classe mise à disposition du RAM dans l'enceinte du Centre de Loisirs, qui aura lieu le 13 mars 2018 à 20h00.
- Fait lecture à la demande de la Communauté Urbaine lors de son dernier conseil communautaire d'une motion de soutien en faveur du maintien de la Cour d'Appel à CAEN.

### ➤ **Jean-François LEPETIT**

- Demande des volontaires pour la tenue du Salon de Printemps qui aura lieu du 24 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018.

### ➤ **Michel VERGER**

- Précise que l'association CDRE organise une exposition sur la guerre 14-18 les 17 et 18 novembre 2018 et qu'elle prolongera de 5 jours pour permettre aux écoles et collèges de venir voir l'exposition.

### ➤ **M. Laurent DROUIN**

- Rappelle que le bilan du Centre de loisirs de l'été 2017 a été demandé et que celui-ci n'a toujours pas été communiqué.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.**

VU, pour être affiché le 19 Mars 2018,  
conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales



Maire,

Martine FRANÇOISE-AUFFRET